



Cdd puis cdi a temps partiel

Par **Clausus**, le **07/11/2014** à **23:44**

bonsoir

voila depuis avril j'ai signe 4 contrats a temps partiel puis 2 contrats a temps plein fin de mes cdd le 30 septembre 2014 au 1 octobre mon employeur me dit qu'il me prend en cdi a temps partiel mais verbalement a ce jour le 7 novembre je n'ai toujours rien signe. es ce normal.aussi ai je le droit a la prime de precarite pour mes cdd merci a tous

Par **P.M.**, le **08/11/2014** à **00:00**

Bonjour,

Déjà suivant le motif du CDD, si vous avez droit à l'indemnité de précarité, elle aurait dû vous être versée au terme de chacun d'eux...

Pour que vous n'ayez pas droit à l'indemnité de précarité sur le dernier, il aurait fallu que l'employeur vous fasse une proposition d'embauche avant son terme et que le CDI soit avec des conditions équivalentes, ce qui n'est pas le cas...

Mais en plus, un contrat de travail à temps partiel est obligatoirement écrit donc l'employeur est dans l'illégalité, ce qui pourrait vous permettre de prétendre que vous êtes embauché(e) à temps plein...

Par **janus2fr**, le **08/11/2014** à **08:52**

Bonjour Clausus,

Vous avez déjà ouvert plusieurs discussions sur ce sujet !

Merci de les suivre au lieu de reposer votre question à chaque passage sur le forum !